

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservations individuelles

Art. 1 – RÈGLEMENTATION APPLICABLE – PÉRIMÈTRE

Les présentes conditions s'appliquent dans le cadre des articles L. 441-10 du Code de commerce et D311-5 du code du Tourisme, régissant l'activité d'hébergement classé pour une clientèle de passage et pour un temps limité. Elles sont applicables à tous les Hôtels de la marque ARTELOGE dans le cadre d'une activité individuelle (- de 10 chambres).

Art. 2 - RÉSERVATION

GARANTIES

Toute réservation devra être garantie par une carte de crédit en cours de validité.

Chacun des établissements pourra, pendant le séjour, effectuer une demande d'autorisation (appelée aussi « pré-autorisation » ou « PLBS ») pouvant aller jusqu'au montant de la réservation et un montant forfaitaire permettant de garantir d'éventuelles consommations ou dépenses supplémentaires sur la durée du séjour.

Cette pré-autorisation correspond à une réserve faite sur le compte du client durant une période définie par sa banque. Elle n'est en aucun cas un débit.

CONDITIONS

En fonction des établissements, des dates et des tarifs choisis, ou encore de la durée de séjour ou à partir d'un certain montant de prestations, des conditions spécifiques d'exigibilité de paiement partiel (arrhes) ou total du séjour pourront être demandées. Plus particulièrement, en période de salons, de conventions ou de très fortes activités saisonnières, les conditions de réservations pourront faire l'objet de prépaiement sur la totalité du séjour.

DÉPART ANTICIPÉ ET NO-SHOW

- En cas de départ anticipé, 100 % du montant annulé sera exigé.
- En cas de no-show (annulation sans préavis), 100 % du montant annulé sera exigé.

ENREGISTREMENT ET DÉPART

Les chambres sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ. La satisfaction des demandes individuelles portant sur une arrivée avancée ou un départ retardé ne peut être garantie par l'Hôtel. Sans accord préalable de notre part, nous nous réservons le droit de facturer des pénalités.

PRIX

Les tarifs sont exprimés en euros. Les tarifs d'hébergement sont majorés de la taxe de séjour. Ils pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, modification du régime d'une taxe existante, etc. Le taux de TVA appliqué sera le taux en vigueur à la date de facturation.

ANNULATIONS

Pour chaque offre choisie au moment de la réservation, des conditions particulières précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation. A défaut, les présentes conditions d'annulation s'appliquent. L'annulation totale ou partielle (réduction du séjour ou du nombre de chambres) d'une réservation dans un délai allant jusqu'à 2 jours avant l'arrivée du client n'entraînera aucune pénalité. Au-delà de ce délai, en cas d'annulation totale ou partielle, les indemnités correspondant à la totalité du montant TTC de la réservation seront dues. Dans le cadre d'une réservation avec prépaiement, l'établissement conservera à titre d'arrhes la totalité des sommes payées par le client lors de sa réservation. Dans le cadre d'une réservation sans prépaiement, l'hôtel débitera la carte de crédit fournie au moment de la réservation du montant total TTC du séjour initialement réservé.

DÉPART ANTICIPÉ ET NO-SHOW

- En cas de no-show (non présentation et annulation sans préavis), 100 % du montant annulé sera exigé.
- En cas de départ anticipé, 100 % du montant annulé sera exigé.

Art. 3 – RÈGLEMENT

Sauf accord préalable spécifique et écrit, les conditions de paiement s'entendent COMPTANT.

Art. 4 – DÉGRADATION

Toute dégradation par le client fera l'objet d'une facturation aux conditions de prix de remise à neuf. Les chambres sont non-fumeur. Il est donc interdit de fumer en chambre. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par établissement.

Art. 5 – RESPONSABILITE - ASSURANCE

L'Établissement ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel ou les biens entreposés par le client au cours du séjour ou de la manifestation. En aucun cas, l'Établissement ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels. Des coffres forts sont à disposition dans toutes les chambres.

Art. 6 – FORCE MAJEURE

L'Établissement se réserve le droit d'annuler le contrat de réservation sans frais en cas de survenance d'un cas de force majeure au sens du droit français. Aucune indemnité ne saurait alors être réclamée par le client à l'Établissement en cas de survenance d'un tel évènement.

Art. 7 – LITIGE

Tout consommateur a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. En cas de litiges, l'attribution de compétences est faite au Tribunal de Lyon.

Art. 8 – DROITS D'AUTEUR

Pour toute manifestation avec orchestre, spectacles, ou projections publiques, une déclaration préalable doit être faite par l'organisateur à la S.A.C.E.M.